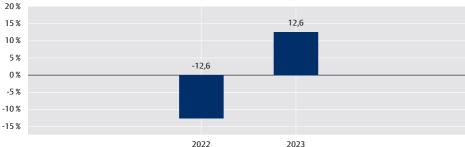
Compartiment du fonds d'investissement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch (fonds commun de placement).

#### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le Flossbach von Storch IV - Global Flexible (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment, en tenant compte du risque d'investissement et des principes de durabilité. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Les placements sont sélectionnés sur la base de critères de valeur (Value), du ratio risque-opportunité et de leur caractère durable. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Dans le cadre de ses décisions d'investissement relatives au compartiment, le gestionnaire du fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. Flossbach de Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en œuvre des critères d'exclusion à l'échelle du groupe avec des caractéristiques sociales et environnementales. Celles-ci incluent l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en œuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. Sous respect des conditions préalables susmentionnées, le compartiment a en principe la possibilité d'investir dans le monde entier, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, dans des actions, instruments du marché monétaire, certificats, obligations de toutes sortes, y compris des obligations à coupon zéro, des titres à rémunération variable et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme, cotés en bourse ou sur un autre marché réglementé qui possède un caractère régulier, est reconnu et est accessible au public. Au moins 25 % de l'actif net du compartiment sont investis en permanence dans des titres de capital. Le compartiment a la possibilité d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des obligations à haut rendement. Le compartiment a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or\*. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (fonds cibles) peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10 % des actifs du compartiment. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Des informations détaillées concernant les possibilités d'investissement susmentionnées et, le cas échéant, d'autres possibilités d'investissement du compartiment sont disponibles dans le prospectus en vigueur. Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés et le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s)

# PERFORMANCE ANNUELLE EN EUR (EN %)



Fonds in Class de parts

PERFORMANCE ACTUARIELLE EN EUR (EN %)

Compartiment +11,97 %

PERFORMANCE CUMULÉE EN EUR (EN %)

1 mois 3 mois depuis 1 janvier 2024

Compartiment +0,89 % +4,55 %

Source : Le dépositaire et SIX Financial Information, au: 31.03.24

### EXPLICATION DE L'ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Explication de l'évolution de la performance: l'évolution de la performance tient compte de tous les frais occasionnés par le compartiment (par ex. les frais de gestion). Des frais supplémentaires peuvent être facturés individuellement au client (par ex. droits de garde, commissions et autres dépenses). Les frais de dépôt figurent dans la liste des prix et des prestations de votre banque. L'évolution historique de la performance n'est pas un indicateur fiable pour l'évolution future de la performance. A noter: La taxation de l'investissement dépend de la situation personnelle de l'investisseur et n'est donc pas comprise dans la performance illustrée des données.

# CATÉGORIE: MULTI ASSET

Informations au 31 mars 2024

Ce document est réservé aux clients professionnels tels que visés dans la Directive 2014/65/UE (MI-FID II). Il ne doit en aucun cas être distribué à des investisseurs particuliers.

### BE PUBLICITÉ | Page 1 de 4

ISIN	LU2369634543
Domiciliation du compartiment	Luxembourg
Classification SFDR	Article 8
Classe de parts	ВТ
Devise du compartiment	EUR
Date d'émission	8 décembre 2021
Date de clôture de l'exercice	31 décembre
Utilisation des revenus	capitalisation
Autorisations de commercialisation	BE, LU
Durée du compartiment	illimitée
Taxe sur les opérations en bourse	non applicable, si les actions sont souscrites / rachetées via le marché primaire
Swing Pricing	ne s'applique pas
Type de fonds / forme juridique	UCITS / FCP
Patrimoine du fond	680,13 million EUR
Prix de rachat	103,95 EUR

### Coûts récurrents 1

Investissement initial

Investissement consécutif

Frais de gestion et autres frais administratifs et 1,02 % p.a. d'exploitation

dont entre autres frais de gestion 0,78 % p.a.

Coûts de transaction 0.10 % p.a.

aucun

aucun

Coûts ponctuels ou accessoires prélevés sous certaines conditions

## Commissions liées aux résultats

Jusqu'à 10 % de la performance brute des parts, ne dépassant toutefois pas 2,5 % de la valeur moyenne d'inventaire du compartiment au cours de la période de décompte, pour autant que la valeur brute des parts à la fin d'une période de décompte dépasse la valeur unitaire des parts à la fin des 5 dernières périodes de décompte (se référer au prospectus pour plus d'informations). Le versement a lieu chaque année à l'issue de la période de décompte.

Coûts d'échange jusqu'á 3,00 % (en faveur du distributeur correspondant en fonction de la valeur de la part de l'action à acquérir)

Coûts de entrée jusqu'á 5,00 %

# Société de gestion

Flossbach von Storch Invest S.A. 2, rue Jean Monnet 2180 Luxembourg, Luxembourg www.fvsinvest.lu Constitué en société au Luxembourg

### Dépositaire

DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison, 1445 Strassen, Luxembourg

1 Outre les frais de gestion, le compartiment est porteur de frais supplémentaires, comme par ex. des frais d'agents de transfert, des frais de transactions et différents autres frais. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les frais courants et uniques dans le document d'informations clés (PRIIP-KID), le prospectus de vente et le dernier rapport annuel.



### **OPPORTUNITÉS**

- + Politique de placement flexible, sans contrainte d'indices de référence.
- + Large diversification des risques par des placements dans les différentes catégories (actions, obligations, obligations convertibles, métaux précieux ?\*, etc.). Exploiter le potentiel du marché grâce à un vaste éventail d'investissements.
- + Le compartiment peut acheter des actifs en devises. L'exposition en devises étrangères peut avoir un impact positif sur le rendement du portefeuille en cas de fluctuation du cours de change.
- + Potentiel supplémentaire de rendement grâce à l'éventuelle utilisation de produits dérivés.
- + Potentiel supplémentaire de rendements grâce à l'éventuelle utilisation de métaux précieux ?\* (par ex. sous forme d'or).

### **RISQUES**

- Les cours des actions peuvent varier fortement en fonction des conditions de marché et il en va donc de même pour la valeur du compartiment. Risques liés aux prix des marchés pour les obligations, en particulier en cas de hausse des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux. Des pertes sont possibles. La large répartition et le vaste éventail de placements peuvent entraîner une participation limitée à une évoution positive de la valeur des différentes classes de placements. Pour les titres illiquides (limités sur le marché), on risque, en cas de vente d'actifs, de ne pas pouvoir procéder à la vente ou de subir de nettes décotes du titre.
- L'exposition aux devises étrangères entraîne des risques de change qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du compartiment.
- En cas d'utilisation de produits dérivés, la valeur du compartiment peut être influencée plus négativement que lors de l'achat de titres sans utilisation de produits dérivés. Cela peut augmenter les risques et la volatilité (terme exprimant, pour le rendement réel d'une valeur, l'amplitude relative des variations de cours d'un titre autour de sa valeur moyenne. La volatilité constitue un indicateur de risque: plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand) du compartiment.
- Les prix des métaux précieux\* peuvent être soumis à de fortes fluctuations. Des pertes de cours sont possibles.
- Risque lié au développement durable: La survenance d'un événement ou d'une condition d'ordre environnemental, social et/ou de gouvernance d'entreprise peut affecter de manière significative la performance de ce Compartiment et peut entraîner une baisse importante de sa valeur. Les risques liés au développement durable peuvent avoir un impact significatif sur d'autres types de risques décrits dans cette section et peuvent contribuer en tant que facteur à l'importance relative de ces types de risques.

Vous trouverez des informations détaillées sur les risques dans le prospectus de vente et le document d'informations clés (PRIIP-KID).

\*Les moyens sont les suivants : Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine), Closed End Funds sur métaux précieux notés en bourse (or, argent, platine). Les certificats Delta-1 sont des valeurs mobilières au sens de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Les risques suivants n'influencent pas directement ce classement, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le fonds:

**Risque de crédit :** Le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolvables, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations

Risque de liquidité: Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions peut-il augmenter. Risque de contrepartie: Le fonds peut conclure différentes opérations avec des partenaires contractuels. Or, si une contrepartie devient insolvable, il se peut qu'elle n'acquitte plus ses créances à l'égard du fonds ou qu'elle n'en acquitte qu'une partie.

**Risque lié au recours aux instruments dérivés**: Le fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins mentionnées ci-dessus sous « Politique d'investissement ». Les opportunités accrues qui leur sont propres s'accompagnent de risques de pertes supérieurs. Une couverture contre les pertes au moyen d'instruments dérivés peut également diminuer les perspectives de bénéfices du fonds.

Risque opérationnel et risque de conservation: Le fonds peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes du fait de malentendus ou d'erreurs de collaborateurs de la société d'investissement ou de tiers externes ou des dommages découlant d'évènements externes tels que des catastrophes naturelles. La conservation des actifs, notamment à l'étranger, peut s'accompagner d'un risque de pertes résultant de l'insolvabilité, d'enfreintes au devoir de diligence ou du comportement abusif du dépositaire ou d'un sous-dépositaire.

### CATÉGORIE: MULTI ASSET Informations au 31 mars 2024

BE PUBLICITÉ | Page 2 de 4

### **HORIZON DE PLACEMENT**

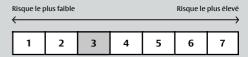
### **CROISSANCE:**

Ce fonds s'adresse à des investisseurs recherchant avant tout la croissance. Du fait de la composition de son actif net, il présente un risque global élevé, associé à un potentiel de performance à l'avenant. Les risques peuvent notamment être liés au change, à la solvabilité, aux cours du marché ou découler des fluctuations des taux du marché.

#### PROFIL DE L'INVESTISSEUR:

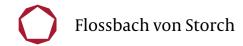
Long terme: supérieur à 5 ans

#### INDICATEUR DE RISOUE



Cet indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut varier considérablement en cas de vente anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et movenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Selon le prospectus, les risques de change, de solabilité, de cours, de contrepartie, de liquidité et de taux d'intérêt peuvent entraîner des conditions de marché inhabituelles.



## TOP 10 POSITIONS EN ACTIONS (EN %)

1.	Berkshire Hathaway Inc.	4,42 %
2.	adidas AG	3,46%
3.	Deutsche Börse AG	3,32%
4.	Mercedes-Benz Group AG	3,16%
5.	Reckitt Benckiser Group PLC	2,97%
6.	Alphabet Inc.	2,77%
7.	Fortive Corp.	2,69%
8.	Bayerische Motoren Werke AG	2,58%
9.	Nestlé S.A.	2,52%
10.	Amazon.com Inc.	2,44%
Somme		30,33 %

### TOP 10 ALLOCATION SECTORIELLE (POCHE ACTIONS - EN %)

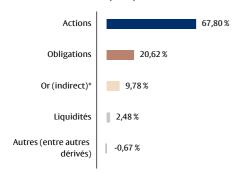
1.	<sup>2</sup> Consommation discrétionnaire	22,52%
2.	Finance	20,88%
3.	<sup>1</sup> Biens de consommation de base	17,68%
4.	Soins de santé	15,13 %
5.	Technologies de l'information	12,29%
6.	Industrie	5,93 %
7.	Services de communication	5,57 %
Son	nme	100,00%

Source: Le dépositaire et Flossbach von Storch,

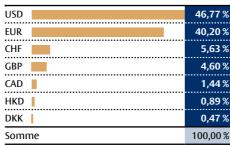
Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch,

## Actuellement, 62 titres, dont 46 actions font partie du portefeuille.

## ALLOCATION D'ACTIFS (EN %)



**DEVISES APRÈS COUVERTURE EN EUR (EN %)** 



Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch,

au: 31.03.24

Source: Le dépositaire et Flossbach von Storch, au: 31.03.24

- Biens de consommation de base : Le secteur des biens de consommation de base comprend les entreprises dont les activités sont moins sensibles aux cycles économiques. Elle comprend les fabricants et les distributeurs de denrées alimentaires, de boissons et de tabac, ainsi que les producteurs de les biens ménagers non durables et les produits personnels. Elle comprend également les entreprises de distribution de produits alimentaires et pharmaceutiques ainsi que les hypermarchés et les super centres de consommation.
- <sup>2</sup> Consommation discrétionnaire : Le secteur de la consommation discrétionnaire comprend les entreprises qui ont tendance à être le plus sensible aux cycles économiques. Son secteur manufacturier comprend l'automobile, les produits ménagers durables les biens, les équipements de loisirs et les textiles et vêtements. Le segment des services comprend les hôtels, les restaurants et autres les installations de loisirs, la production et les services des médias, ainsi que le commerce de détail et les services aux consommateurs.

### CATÉGORIE: MULTI ASSET Informations au 31 mars 2024

### BE PUBLICITÉ | Page 3 de 4

#### **GESTION DILIFONDS**



avec Flossbach von Storch depuis 2020.

### APPROCHE GÉNÉRALE DE LA DURABILITÉ **FLOSSBACH VON STORCH**

Flossbach von Storch agit avec une compréhension holistique de la durabilité et intègre fermement les facteurs ESG (environnement, social et gouvernance) dans son processus d'investissement exclusif. Le département interne de recherche examine minutieusement la qualité de chaque nouvelle idée d'investissement sur la base d'une analyse fondamentale de l'entreprise. Ce n'est que si une entreprise génère des rendements à long terme et qu'il n'y a pas de conflits ESG graves qu'une idée d'investissement devient un investissement potentiel. Dans ce contexte, une importance particulière est accordée à une gouvernance d'entreprise (G) à long terme et intègre. Elle permet de tirer des conclusions sur le respect de l'ensemble des facteurs ESG.

Toutes les caractéristiques du compartiment doivent être prises en compte lors de la prise de décisions d'investissement, en plus de la durabilité/ESG.

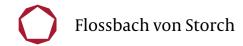
Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la durabilité sur

www.fvsinvest.lu/investissement-durable

### **CRITÈRES D'EXCLUSION SPÉCIFIQUES AUX COMPARTIMENTS**

La politique d'investissement spécifique aux compartiments définit des critères d'exclusion qui complètent l'analyse interne. Ils reflètent un consensus de l'industrie des fonds conforme au marché cible. La liste des exclusions est basée sur les conditions suivantes

- Armes prohibées (seuil de chiffres d'affaires > 0 %)
- Armement (seuil de chiffre d'affaires > 10 %)
- Vente en gros de tabac (seuil de chiffre d'affaires > 10 %)
- Jeux de hasard (seuil de chiffre d'affaires > 10 %)
- Charbon (seuil de chiffre d'affaires > 10 %)
- Entreprises ayant commis des violations graves et sans perspective positive des principes du UN Global Compact (droits de l'homme, normes de travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption).
- On n'investit pas dans des obligations d'État dont les émetteurs sont classés comme " non libres " par Freedom House



### INFORMATIONS CONCERNANT LA TAXATION EN BELGIQUE

Le compartiment a été constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) luxembourgeois, c'est-àdire un patrimoine indivis dépourvu de personnalité juridique. Les investisseurs dans leur ensemble sont les propriétaires des actifs du compartiment. En vertu des règles de droit fiscal belge, les compartiment structurés sous la forme de FCP sont en principe considérés comme transparents. Par conséquent, les revenus taxables générés au niveau du compartiment sont censés être des revenus taxables pour les investisseurs personnes physiques dudit compartiment, lesquels doivent déclarer ces revenus dans leur déclaration annuelle à l'impôt dés personnes physiques (taux d'imposition de 30% applicable aux dividendes et intérêts). Cependant, bien que l'article 321 bis du code belge de l'impôt sur les revenus oblige les fonds transparents à fournir à leurs investisseurs une ventilation des revenus générés par le compartiment, un arrêté royal d'exécution de cette mesure doit encore être publié afin de définir les règles et les formalités à accomplir concernant cette obligation de ventilation. Le compartiment étant un compartiment de capitalisation, aucune distribution de revenus n'aura lieu et par conséquent aucune perception de précompte mobilier belge. Dès lors que le patrimoine du compartiment investit au maximum 10% dans des créances (obligations, etc.), aucun impôt à la source belge n'est exigible dans le cas de rachat des parts du patrimoine du compartiment. Dès lors que le compartiment investit pour plus de 10% de son patrimoine en créances (obligations, etc.), les investisseurs personnes physiques belges seront soumises à taxation selon les règles de TIS belge (« taxable income per share » belge ou « Tisbis ») lors du rachat ou de la vente des parts du compartiment ou lors de la liquidation dudit compartiment. Dans ce cas, les agents payeurs belges prélèveront un précompte mobilier belge de 30%. Veuillez toutefois noter qu'en ce qui concerne les revenus qui ne tombent pas dans le champ d'application du régime du TIS belge (par exemple, les dividendes) les règles générales applicables aux FCP telles que décrites ci-dessus restent pleinement applicables. Vous trouverez des informations supplémentaires à l'adresse www.fvsinvest.lu. Le document d'informations clés (PRIIP-KID) et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement. Des informations détaillées relatives aux possibilités de placement du compartiment susmentionnées et le cas échéant à d'autres solutions de placement sont disponibles dans le prospectus actuellement en vigueur. Le prospectus, le document d'informations clés (PRIIP-KID) et les derniers rapports périodiques: Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes : prospectus et le document d'informations clés (PRIIP-KID) en allemand, anglais, français et néerlandais ; rapport semestriel et rapport annuel en allemand et anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, Registrar.be@caceis.com) ou sur le site www.fvsinvest.lu.

### INFORMATIONS JURIDIQUES

Le présent document est destiné entre autres à des fins publicitaires.

Les informations et évaluations contenues ne représentent en aucun cas des conseils de placement. Les informations complètes sur le/les fonds figurent dans le prospectus de vente, le document d'informations clés (PRIIP-KID) ainsi que dans le règlement de gestion ou les conditions contractuelles, complétés par le dernier rapport annuel respectif et le rapport semestriel respectif, s'il existe un tel rapport semestriel plus récent que le dernier rapport annuel. Ces documents représentent l'unique base obligatoire pour une vente.

Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes: prospectus en allemand, anglais, français et néerlandais et le document d'informationsclés (PRIIP-KID) en allemand, anglais, français et néerlandais; rapport semestriel et rapport annuel en allemand et anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, Registrar.be@caceis.com) ou sur le site www.fvsinvest.lu. Vous pouvez consulter à tout moment les documents susmentionnés en français via www.fvsinvest.lu. Pour le résumé des droits des investisseurs avec de plus amples informations sur les litiges, veuillez vous référer au document "Supplementary Information Sheet for Investor Information" en français à l'adresse https://www.fvsinvest.lu/droits-investisseurs. La société de gestion peut procéder à tout ajustement spécifique au pays de l'autorisation de commercialisation, en ce qui concerne ses fonds d'investissement.

Les informations contenues et les avis, exprimés dans le présent document, sont des évaluations de Flossbach von Storch au moment de la publication. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans notification préalable. Les informations relatives à l'évolution des marchés reflètent l'avis et les futures attentes de Flossbach von Storch. Mais les évolutions effectives et les résultats peuvent fortement diverger des attentes. Toutes les informations ont été regroupées avec grand soin. La valeur de tout placement peut augmenter ou baisser et vous percevrez éventuellement moins d'argent que le montant investi. Pour la commercialisation de parts de fonds, Flossbach von Storch et/ou ses partenaires de commercialisation peuvent avoir droit au remboursement de frais, débités par la société de gestion/de placement de capitaux conformément au prospectus de vente respectif. Le régime fiscal dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut être soumis à des modifications. Veuillez consulter un expert fiscal concernant les dispositions fiscales en vigueur en Belgique. La société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les parts émises de ce fonds ne doivent être proposées à la vente ou vendues que dans des systèmes juridiques où une telle offre ou une telle vente est autorisée. Ainsi, il est interdit de proposer à la vente ou de vendre les parts de ce fonds sur le territoire des États-Unis ou pour le compte de citoyens américains ou de personnes domiciliées aux États-Unis. Le présent document et les informations qu'il contient ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. La diffusion et publication du présent document ainsi que l'offre ou la vente des parts peuvent également être soumises à des restrictions dans d'autres systèmes juridiques. La dernière valeur nette d'inventaire (VNI) peut être consultée sur les sites Internet de la société respective de gestion/de placement de capitaux.

La valeur nette d'inventaire quotidienne est publiée dans www.fundinfo.com.

Le document d'informations clés (PRIIP-KID) et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement.

© 2024 Flossbach von Storch. Tous droits réservés.

CATÉGORIE: MULTI ASSET Informations au 31 mars 2024

BE PUBLICITÉ | Page 4 de 4

# **CONTACTS POUR LES INVESTISSEURS**

# Bureau d'information en Belgique

**CACEIS Belgique** 

Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Brussels

Belgique

E-Mail: Registrar.be@caceis.com

### Service de plainte externe

L'Ombudsman en conflits financiers (Ombudsfin) North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8,

bte. 2, 1000 Bruxelles

Tél.:+322 545 77 70

Ombudsman@Ombudsfin.be

www.ombudsfin.be